



Elections communales

Le FRODEBU demande l'annulation du scrutin

Le texte ci-après est une déclaration officielle du parti Sahwanya-FRODEBU que le journal publie in extenso à titre de document. On y lit en filigrane un difficile début d'apprentissage des méthodes de l'opposition.

Après l'annonce par les médias des résultats provisoires des élections communales, le FRODEBU a sorti ce lundi 6 juin 2005 une déclaration à travers laquelle ce parti annonce que les élections communales du 3 juin 2005 n'ont pas été transparentes, libres, régulières et secrètes.

Le FRODEBU accuse le CNDD-FDD d'avoir proféré à l'endroit de la population des intimidations allant jusqu'aux menaces de mort au cas où elle ne voterait pas pour ce parti. Le FRODEBU exige à la CENI et à tous ses partenaires impliqués dans le processus élec-

toral de constater les faits et d'annuler ces élections pour les réorganiser sur des bases légales. La déclaration est libellée comme suit :

" Ce lundi 06 juin 2005, le Comité Directeur National du Parti SAHWANYA-FRODEBU a tenu une réunion extraordinaire à la permanence nationale du Parti à Bujumbura. Le seul point à l'ordre du jour était l'évaluation du déroulement et des résultats annoncés par les médias des élections communales tenues en date du 3 juin 2005 au Burundi.

A l'issue de cette réunion,

le Parti SAHWANYA-FRODEBU porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale la déclaration suivante :

A. Les faits

1. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU constate qu'un plan de déstabilisation des élections a été mis en place et exécuté sans que les instances habilitées puissent s'y opposer. Les faits rapportés dans tous les coins du pays témoignent de l'évidence des forfaits commis en vue de fausser les résultats des élections dont nous citons les principaux de façon non exhaustive.

2. Le Parti CNDD-FDD a utilisé ses éléments armés disséminés sur tout le territoire national

Suite en page 3

5 Juin, Journée Mondiale

de l'Environnement

Message du Secrétaire Général de l'ONU

Le thème retenu cette année pour la Journée Mondiale de l'environnement, " villes vertes : un plan pour la planète " met en relief les problèmes soulevés par l'une des principales tendances de notre époque, à savoir l'augmentation rapide de la population urbaine.

Au cours du prochain quart de siècle, la croissance démographique touchera essentiellement les villes, à commencer par celles des pays les moins développés.

D'ici à 2030, plus de 60% de la population

Suite en page 5

Santé - Région des Grands Lacs

La LDGL présente un rapport sur le droit à la santé

La Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs : LDGL, présentera ce mercredi 8 juin 2005, le rapport thématique annuel 2004 portant sur le droit à la santé dans les Etats de la Région des Grands Lacs, à savoir : le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux de ce droit en vue d'un plaidoyer en faveur dudit droit.

La situation de guerre dans les trois pays a engendré un effritement du

pouvoir d'achat des populations si bien que la fréquentation des milieux sanitaires a sensiblement diminué, d'où des morts à domicile ou alors des phénomènes de détention des convalescents surtout au Burundi et en République Démocratique du Congo.

La LDGL pourra faire des recommandations aux gouvernements des trois pays, aux populations de ces trois pays ainsi qu'aux différents intervenants en matière sanitaire.

Alice Kwigize.-

CNLS -Infos

Nouvelles brèves sur le SIDA

LIRE EN PAGE 6

Clôture du championnat à

l'Association sportive de Ngagara Quand Onze Rapide remporte la coupe, BS Dynamik gagne une chèvre

LIRE EN PAGE 12

Elections communales

Le FRODEBU demande l'annulation du scrutin

Suite de la première page

pour adresser de graves menaces de mort aux populations dans le cas où celles-ci ne voteraient pas pour ce Parti. Pendant les nuits du 1er et 2 juin 2005 précédant le jour du vote, des agents armés du CNDD-FDD ont réveillé de nombreux ménages dans tout le pays pour leur signifier qu'ils devaient élire le CNDD-FDD et en apporter la preuve sans quoi ils seraient exécutés.

3. Ces éléments armés qui étaient présents sur tout le parcours des populations allant voter ont exigé aux populations que les cartes de vote du Parti SAHWANYA-FRODEBU leur soient rapportées comme preuve de ne pas avoir voté pour le FRODEBU, sans quoi mort devait s'en suivre.

4. Ces intimidations allant jusqu'aux menaces directes de mort ont été suivies largement par la population terrorisée et traumatisée qui ne cherchait malgré elle qu'à avoir la vie sauve.

5. Des vérifications régulières faites à travers tout le pays tout au long du déroulement du scrutin dans les sacs réservés aux bulletins de vote non utilisés par l'électeur ont révélé que les bulletins du Parti SAHWANYA-FRODEBU étaient quasi absents dans ces sacs.

6. Au regard des résultats diffusés par les médias, on peut d'emblée affirmer deux hypothèses ; soit il y a eu fraude massive et vol des voix du Parti SAHWANYA-FRODEBU, soit les électeurs ont emporté avec eux les bulletins de vote du FRODEBU pour répondre aux menaces de mort du Parti CNDD-FDD, en violation de l'article 55 du Code électoral.

7. Dans plusieurs communes, le CNDD-FDD a préféré utiliser la méthode de menaces armées directes pour rendre les opérations de vote tout à fait impossibles. Des témoignages concordants indiquent que c'est bel et bien des éléments du CNDD-FDD opérant à partir des unités de la nouvelle armée et la nouvelle police auxquelles ils sont intégrés qu'ils ont

lancé des attaques armées sur les lieux de vote dans plusieurs communes de Bujumbura Rural, Mairie de Bujumbura, Bubanza et ailleurs. Ces attaques ont pris la forme de tirs directs et de bombardements sur les lieux de vote ainsi que sur les officiels et populations impliqués dans les opérations de vote. Ces attaques ont découragé plusieurs électeurs qui ont préféré prendre la fuite, sans compter les personnes qui y ont laissé la vie.

8. La plupart des policiers issus du CNDD-FDD nouvellement intégrés dans la nouvelle Police Nationale et qui étaient dépêchés sur les lieux de vote pour sécuriser les élections n'ont pas hésité à se transformer en agents d'intimidation qui transmettaient les menaces et intimidations données par le CNDD-FDD aux populations rangées sur les lieux de vote, appuyant ainsi les actions des démobilisés et des responsables administratifs issus du CNDD-FDD.

9. Dans beaucoup de lieux de vote, ces démobilisés, ces responsables administratifs et ces policiers déguisés le jour en agents de l'ordre ont été identifiés comme étant parmi ceux là même qui, la nuit du 2 au 3 juin 2005, avaient circulé dans tous les ménages pour les réveiller et leur intimer l'ordre de voter pour le CNDD-FDD.

10. Dans plusieurs bureaux de vote, il a été constaté une présence massive et anormale des éléments armés et non armés du CNDD-FDD qui intimidaient les populations venues pour voter.

11. La CENI, dans sa déclaration du 31 mai 2005, a appris et condamné ces faits d'intimidation pendant la campagne électorale. L'ONU avait aussi au cours de ces derniers jours fait une déclaration dans ce sens. Malgré cela, il n'y a pas eu de changement d'attitude de la part du CNDD-FDD.

12. Tous ces faits et bien d'autres ont été rapportés par les responsables et les mandataires du Parti SAHWANYA-FRODEBU aux agents électoraux et aux différents

observateurs qui étaient présents sur les bureaux de vote et qui pour la plupart ont joué la complicité en refusant de les mentionner dans leurs rapports.

13. Au moment où nous rédigeons cette déclaration, des informations concordantes indiquent que les éléments armés du CNDD-FDD disséminés à travers tout le pays sont en train de faire une chasse à l'homme à l'endroit de tous ceux soupçonnés d'avoir voté pour le Parti SAHWANYA-FRODEBU, facilement identifiables du fait qu'ils ne leur ont pas rapporté le bulletin de vote du Parti SAHWANYA-FRODEBU comme l'ordre leur en avait été intimé. Nous apprenons que de graves menaces de mort pèsent sur eux et que certains commencent à prendre la fuite pour aller se réfugier loin de leurs collines.

14. Nous rappelons que le Parti SAHWANYA-FRODEBU avait à maintes reprises, même avant et pendant la campagne électorale, dénoncé publiquement les pratiques d'intimidation et de violences commises par des agents armés du CNDD-FDD à l'endroit des populations soupçonnées d'appartenir au Parti SAHWANYA-FRODEBU. Ces forfaits parmi lesquels se trouvent même des homicides n'ont jamais été pris en compte par les responsables du processus électoral. Force est de constater que ces pratiques planifiées et répréhensibles ont perduré jusqu'à déstabiliser gravement les opérations de vote.

15. Dès lors, on comprend les réelles motivations du CNDD-FDD quand son Président Pierre NKURUNZIZA s'est opposé farouchement et publiquement au programme du Gouvernement de désarmement des populations civiles, des milices et des démobilisés, initié par le Gouvernement avant les élections.

B. Conclusions

16. Pour toutes ces raisons, le Parti SAHWANYA-FRODEBU déclare que les élections communales tenues en date du 3 juin 2005 au

Burundi, n'ont pas été libres, transparentes, régulières et secrètes comme l'exigent la Constitution de la République du Burundi en son article 8 ainsi que le Code électoral en son article 2.

17. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU exige à la CENI et à tous ses partenaires impliqués dans le processus électoral de constater les faits et de prendre les mesures appropriées telles que définies par la Constitution et le Code électoral. Il se réserve le droit de saisir les instances judiciaires habilitées en vue de faire constater les graves irrégularités ayant marqué le scrutin des élections communales dans la perspective de les faire annuler et les réorganiser sur des bases légales conformément à la Constitution du Burundi et au Code électoral sur l'ensemble du territoire national.

18. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU demande à l'ONUB, partenaire important dans tout ce processus de paix au Burundi, d'épauler sérieusement la CENI et le Gouvernement burundais afin qu'ils trouvent une réplique adéquate au problème d'intimidation, de terrorisme, de menaces et de violences armées, sans quoi il ne peut y avoir de scrutins crédibles au Burundi.

19. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU exhorte les pays et organisations étrangers, impliqués de près ou de loin dans le processus de paix au Burundi de garder strictement leur neutralité obligatoire dans ce processus électoral.

20. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU demande au peuple burundais en général et à ses militants en particulier de rester calmes et sereins, en attendant que les intervenants responsables nationaux et internationaux tranchent définitivement sur cette situation.

*Fait à Bujumbura
le 06 juin 2005*

*Pour le Comité Directeur du
Parti SAHWANYA-FRODEBU
Sé/Dr MINANI Jean,
Président du Parti SAHWANYA-FRODEBU*